

<p style="text-align: center;">Petitie nr. 21/22-011 Voor het behoud van de zones met ‘honden onder controle’ in het Zoniënwoud</p> <p>Voorstel van beslissing</p> <p>De commissie voor het Leefmilieu en de Energie heeft tijdens haar vergadering van 12 oktober 2022 kennis genomen van de petitie betreffende het behoud van de zones met ‘honden onder controle’ in het Zoniënwoud (ref. 21/22-011), die haar op 27 april 2022 werd verwezen.</p> <p>De commissie heeft bij instemming het volgende besluit goedgekeurd:</p> <p>Gelet op artikel 123.6, 1^o, van het reglement van het Brussels Parlement;</p> <p>Overwegende het antwoord van de regering op de bijgevoegde mondelinge vragen van mevrouw Isabelle Emmery betreffende “de hondenlosloopzones in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest”, van mevrouw Clémentine Barzin betreffende “de aankondiging van de verplichting om honden overal in het Zoniënwoud aan de leiband te houden”, en van de heer Jonathan de Patoul betreffende “de zones voor loslopende honden in het Brussels Gewest” (<i>zie integraal verslag in bijlage</i>);</p> <p>Beslist de commissie:</p> <ul style="list-style-type: none"> – dat de geformuleerde vraag reeds beantwoord werd in het kader van vorige parlementaire debatten en dat er sindsdien geen nieuwe elementen zijn; – om de behandeling van de petitie af te sluiten. 	<p style="text-align: center;">Pétition n° 21/22-011 Pour la conservation des zones ‘chiens maîtrisés’ en forêt de Soignes</p> <p>Proposition de décision</p> <p>La commission de l’Environnement et de l’Énergie, en sa réunion du 12 octobre 2022, a pris connaissance de la pétition relative à la conservation des zones ‘chiens maîtrisés’ en forêt de Soignes (réf. 21/22-011), renvoyée vers elle le 27 avril 2022.</p> <p>La commission a adopté par assentiment la décision suivante :</p> <p>Vu l’article 123.6, 1^o, du règlement du Parlement bruxellois ;</p> <p>Considérant la réponse donnée par le gouvernement aux questions orales jointes de Mme Isabelle Emmery, concernant « les zones de liberté pour chiens en Région de Bruxelles-Capitale », de Mme Clémentine Barzin, concernant « l’annonce de l’obligation de tenir son chien en laisse partout en forêt de Soignes », et de M. Jonathan de Patoul, concernant « les espaces pour chiens en liberté en Région bruxelloise » (<i>voir compte rendu intégral ci-joint</i>) ;</p> <p>La commission décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> – que la demande formulée a déjà trouvé réponse dans le cadre de débats parlementaires antérieurs, sans qu’il n’y ait d’élément nouveau depuis lors ; – de clore l’examen de la pétition.
--	--

Voorzitterschap: de heer Tristan Roberti, voorzitter.

Présidence : M. Tristan Roberti, président.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ISABELLE EMMERY

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE EMMERY

aan de heer Alain Maron, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Klimaattransitie, Leefmilieu, Energie en Participatieve Democratie,

à M. Alain Maron, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la transition climatique, de l'environnement, de l'énergie et de la démocratie participative,

en aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

et à M. Bernard Clerfayt, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, de la transition numérique, des pouvoirs locaux et du bien-être animal,

betreffende "de hondenloosloopzones in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest".

concernant "les zones de liberté pour chiens en Région de Bruxelles- Capitale".

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW CLÉMENTINE BARZIN,

QUESTION ORALE JOINTE DE MME CLÉMENTINE BARZIN,

betreffende "de aankondiging van de verplichting om honden overal in het Zoniënwoud aan de leiband te houden".

concernant "l'annonce de l'obligation de tenir son chien en laisse partout en forêt de Soignes".

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JONATHAN DE PATOUL,

QUESTION ORALE JOINTE DE M. JONATHAN DE PATOUL,

betreffende "de zones voor loslopende honden in het Brussels Gewest".

concernant "les espaces pour chiens en liberté en Région bruxelloise".

Mevrouw Isabelle Emmery (PS) *(in het Frans)*.- Alle honden moeten af en toe vrij kunnen rondlopen en zonder halsband spelen met andere dieren. In het gewest zijn er echter weinig plekken waar dat kan en daarom gaan vele hondeneigenaars daarvoor naar het Zoniënwoud.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Tout propriétaire de chien sait que celui-ci a besoin de moments de liberté pour courir, socialiser avec d'autres animaux et jouer. Cela répond à ses besoins essentiels et à son bien-être. Or, très peu d'espaces de liberté sont proposés en Région bruxelloise, ce qui pousse beaucoup de Bruxellois à se rabattre sur la forêt de Soignes, entraînant une véritable pression qui, à terme, risque d'être préjudiciable pour ce milieu.

Volgens de ordonnantie ter zake zijn er in het Zoniënwoud bepaalde zones waar honden niet aangeliind hoeven te zijn als de eigenaar zijn dier onder controle heeft.

Il y a quelque temps, je vous interrogeais déjà sur le problème des chiens en forêt de Soignes. En effet, l'ordonnance bruxelloise y prévoit des zones où la laisse n'est pas obligatoire, à condition de garder la maîtrise de son chien.

Die bepaling is echter nogal vaag. In het Waalse en Vlaamse deel van het Zoniënwoud moeten honden overigens overal aangeliind blijven. U gaf eerder aan dat de regels in de drie gewesten tegen 2023 geharmoniseerd zouden worden.

Cette notion est peu claire, d'autant plus que dans les parties wallonne et flamande de la forêt, il est obligatoire de tenir son chien en laisse partout et à tout moment. En réponse à ma question, vous m'annonciez qu'il était prévu de réviser le Code forestier et d'harmoniser la législation entre les trois Régions, avec une finalisation espérée en 2023.

De ecologische functie van het Zoniënwoud wordt geregeld in het beheersplan en een aantal gewestelijke besluiten. Zo bevat het besluit betreffende het natuurbehoud een lijst met diersoorten onder strikte bescherming. Die mogen bijvoorbeeld niet opzettelijk gestoord worden en hun nesten mogen niet beschadigd worden. Loslopende honden doen dat echter wel. Ze storen de wilde dieren, soms met dodelijke afloop.

Malheureusement, les conséquences liées au fait de ne pas tenir les chiens en laisse et à l'absence de contrôle des chiens sont multiples : dérangement et poursuite des animaux, morsures, destruction de nids, etc. De nombreuses espèces en pâtissent, telles que les chevreuils, les renards, les lapins et autres petits rongeurs. Les gardes forestiers découvrent ainsi régulièrement des animaux blessés ou tués, soit par morsure, soit indirectement,

De functies van het woud en de wilde dieren die erin wonen, moeten beschermd worden, maar anderzijds hebben honden ook behoefte aan ruimten waar ze kunnen loslopen.

parce qu'ils fuient, traversent une route et sont percutés par des véhicules.

Les animaux vivant et nichant au sol ou sur les berges en font également les frais, de même que les reptiles et amphibiens. La presse indiquait dernièrement qu'en 2017, deux chevreuils avaient été trouvés morts sur le territoire bruxellois - alors qu'ils sont déjà peu sur notre territoire -, contre sept en 2020 et quinze en 2021, et cela, sans compter les animaux blessés. Le phénomène s'aggrave donc.

La fonction écologique de la forêt est encadrée par le plan de gestion de la forêt de Soignes bruxelloise, mais également par des arrêtés régionaux, à savoir l'arrêté de désignation des zones Natura 2000, mais surtout l'arrêté sur la conservation de la nature. Ce dernier fixe les espèces sous statut de protection stricte. Stricte, cela signifie que l'animal est protégé - il est notamment interdit de le déranger intentionnellement, de tenter de le capturer ou de le tuer - et que son habitat l'est également. Il est donc interdit de perturber cet habitat ou de le dégrader. Or, les chiens en liberté ont un impact négatif, car ils détruisent ce dernier.

Préserver les fonctions de la forêt et assurer la protection des animaux qui y vivent, c'est essentiel, mais les chiens ont, eux aussi, un besoin viscéral d'espaces de liberté...

¹¹⁷ *Welke oplossingen stelt u voor? Welke maatregelen worden er toegepast ter bescherming van de dieren die in het Zoniënwoud leven?*

Quelles solutions pouvez-vous apporter à cette problématique ? Quelles mesures de protection des animaux vivant en forêt de Soignes sont-elles appliquées ?

Bevestigt u dat de regering het beheersplan heeft goedgekeurd dat voorziet in een uitbreiding van de beschermde zones? Wanneer wordt die maatregel van kracht?

Nous savons que l'élargissement des zones de protection figure au plan de gestion approuvé par le gouvernement. Me le confirmez-vous ? Dans l'affirmative, quand cette mesure sera-t-elle mise en œuvre ?

Op 5 februari besprak Platform Zoniënwoud de mogelijke afschaffing van de zones waar honden mogen loslopen. Heeft uw kabinet of Leefmilieu Brussel die vergadering bijgewoond? Wat waren de conclusies?

Une pétition visant à préserver les zones "sans laisse" a circulé dernièrement. Par ailleurs, la Plateforme de la forêt de Soignes a organisé le 5 février un débat portant notamment sur l'éventualité de supprimer ces zones. Votre cabinet, ou, en l'occurrence Bruxelles Environnement, a-t-il bien participé à cette réunion ? Les conclusions de ce moment d'échange vous ont-elles été rapportées ?

Er zijn weinig losloopzones in Brussel en die zijn bovendien ongelijk verdeeld over het gewest. Zullen er overal in het gewest voldoende grote zones aangelegd worden waar honden mogen loslopen en met elkaar spelen?

Élément important : l'examen de la "carte des espaces pour chiens" de Bruxelles Environnement révèle la rareté des espaces "sans laisse" ainsi que le déséquilibre de leur répartition sur la Région. Est-il prévu de déployer sur l'ensemble de notre Région, au cœur des communes, des zones de liberté et de libre expression des chiens dans leurs besoins essentiels ? Il existe habituellement de petits espaces dans les parcs, mais je doute qu'ils remplacent des étendues plus vastes comme la forêt de Soignes. Les possibilités d'élargir ce type de zone peuvent-elles être étudiées ?

Het gewest beschikt natuurlijk niet over veel ruimte. Wat denkt u van de mogelijkheid om honden meer vrijheid te gunnen in de groene ruimten op bepaalde tijdstippen?

L'espace n'est, certes, pas infini dans notre Région, mais cette question reste, à mon sens, importante. Pourrait-on également envisager des horaires qui permettraient, dans des tranches

119 **Mevrouw Clémentine Barzin (MR)** (in het Frans).- Op 5 februari meldde *Le Soir* dat honden binnenkort overal in het Zoniënwoud aangelijknd moeten zijn.

Steeds meer Brusselaars hebben een hond. Dat is overigens goed voor de gezondheid. Honden moeten evenwel voldoende bewegen in de buitenlucht, want anders kunnen ze gedragsstoornissen krijgen. Aangezien er in Brussel niet veel ruimte is daarvoor, gaan vele Brusselaars hun hond uitlaten in het Zoniënwoud.

Het Brussels Gewest zegt de algemene aanlijnplicht in te voeren in het Brusselse deel van het Zoniënwoud omdat die ook geldt in het Waalse en Vlaamse deel. In Vlaamse en Waalse randgemeenten hebben mensen echter veel meer alternatieve groene ruimten waar ze hun hond kunnen laten loslopen.

127 *De aanlijnplicht zou ook ingegeven zijn door de krimpende reeënpopulatie. Uit cijfers van het Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek blijkt echter dat die daling sinds 2013 is gestabiliseerd. Volgens dat instituut kan die daling overigens ook voor een stuk liggen aan een verminderde voortplanting, ziekten of botsingen met voertuigen.*

*Het klopt dus niet dat de reeënpopulatie tussen 2013 en 2021 is gehalveerd, zoals Stéphane Vanwijnsberghe in *Le Soir* beweerde. De daling dateerde immers van voor 2013.*

Hoe staat de Brusselse regering tegenover een aanlijnplicht in het Zoniënwoud? U en uw ambtgenoot bevoegd voor Dierenwelzijn lijken niet op dezelfde golflengte te zitten.

Wanneer zou die algemene aanlijnplicht ingaan?

In de commissie stelde u dat er elders in het gewest meer zones komen waar honden mogen loslopen. Voorwaarde blijft evenwel dat de eigenaar zijn hond onder controle heeft. Dat begrip zou ook verduidelijkt worden in de herziene versie van het Boswetboek. Hoever staat het daarmee? Wanneer mogen we die losloopzones verwachten? Hoe groot zullen ze zijn en waar zullen ze zich bevinden? Wat moeten we precies begrijpen onder de verplichting om zijn hond onder controle te hebben?

données, un peu plus de liberté aux propriétaires de chiens dans des espaces verts ?

Mme Clémentine Barzin (MR).- Le 5 février, le journal *Le Soir* indiquait qu'il serait bientôt interdit de promener son chien sans laisse dans la partie bruxelloise de la forêt de Soignes. À ce jour, sur la partie bruxelloise d'une surface de 1.665 ha, l'animal peut être laissé en liberté, mais il doit, dit le règlement, être sous maîtrise en permanence. Font exception à cette règle les réserves forestières, les zones de protection spéciales et les réserves naturelles.

De plus en plus de Bruxellois ont un chien. Le chien concourt à la bonne santé physique et mentale de l'être humain, mais doit aussi, pour son propre bien-être, sortir et pouvoir gambader. Les chiens qui ne font pas assez d'exercice sont en proie au stress, ce qui peut occasionner des problèmes de comportement.

Les espaces de liberté n'étant pas très nombreux dans notre Région, sans comparaison avec les zones vertes et jardins dans les deux Brabants, il est logique que beaucoup de Bruxellois propriétaires de chien aillent se promener en forêt de Soignes. L'obligation de la laisse serait notamment motivée par la volonté d'harmoniser la réglementation avec celles en vigueur dans les parties wallonne et flamande de la forêt. Or cette motivation ne tient pas la comparaison entre l'accès à des espaces verts à Bruxelles et dans les territoires proches en Wallonie et en Flandre.

Un autre élément viendrait justifier la laisse obligatoire : on constaterait une diminution de la population de chevreuils, qui serait due exclusivement aux chiens en liberté. Or, selon le suivi de la population de chevreuils en forêt de Soignes, effectué par l'Institut voor Natuur- en Bosonderzoek en collaboration avec la Région bruxelloise, il apparaît qu'après une période de baisse de 2008 à 2013, un nouvel équilibre a été atteint au lieu que se poursuive cette tendance. Selon le même institut, "les causes possibles de la diminution sont une chute du taux de reproduction et une augmentation des mortalités et/ou des émigrations. Même si la population de chevreuils de la forêt de Soignes n'est pas chassée, une mortalité plus élevée pourrait être causée par une augmentation des maladies, par la prédation ou les chiens errants, ou par les collisions routières."

Dès lors, l'allégation de Stéphane Vanwijnsberghe de Bruxelles Environnement dans l'édition du journal *Le Soir* du 22 février selon laquelle la population aurait diminué de moitié entre 2013 et 2021 n'est pas vraie : la diminution a eu lieu avant 2013, puis la situation s'est stabilisée. Dans le même article, il indique qu'"en 2021, 34 cadavres de chevreuils ont été repérés en forêt, dont la mort était attribuable à un chien ; quinze en zone bruxelloise". Si c'est vérifié, dix-neuf auraient été trouvés dans les parties wallonne et flamande, où le chien est pourtant attaché en laisse.

Quelle est aujourd'hui la position du gouvernement bruxellois au sujet de l'interdiction des chiens sans laisse en forêt de Soignes ? Vous semblez, M. Maron, vouloir imposer la laisse partout, au

¹²⁹ *Op basis van welke onderzoeken over welke periode wijt u de afname van de reeënpopulatie uitsluitend aan loslopende honden?*

Op welke manier wordt de reeënpopulatie in het Zoniënwoud gereguleerd? Die heeft immers ook een impact op de flora.

In de pers opperde minister Clerfayt de mogelijkheid om de verschillende zones duidelijker af te bakenen, want de huidige pictogrammen zijn niet zo duidelijk. De regels worden ook nergens duidelijk aangegeven. Zult u die communicatie verbeteren alvorens over te gaan tot andere maatregelen?

Hoe staat u tegenover het idee om de aanlijnplicht te beperken tot de periode waarin wilde dieren hun nesten bouwen?

Hoe staat u tegenover een beperking van het aantal honden per wandelaar?

Overweegt u de mogelijkheid om bepaalde tijdvensters in te bouwen waarin honden mogen loslopen?

Er werd een petitie gehouden tegen de aanlijnplicht in het Zoniënwoud. Hebt u vertegenwoordigers van de ondertekenaars ontmoet? Zult u het publiek raadplegen over dit thema?

Hebt u een nauwkeurig overzicht van de losloopzones in het gewest? Wat onderneemt u om het aantal en de oppervlakte daarvan te verhogen?

contraire du ministre du bien-être animal. À quelle échéance l'autorité régionale envisagerait-elle cette mesure ?

Vous avez indiqué en commission qu'afin de compenser cette disposition, il paraissait essentiel de prévoir des zones de liberté clôturées, où la maîtrise du chien serait toutefois exigée. Ces principes seront clarifiés dans le cadre du nouveau Code forestier en chantier. Où en est la définition de ces zones ? Quand seraient-elles mises en place ? Quelles surfaces occuperaient-elles ? Où seraient-elles situées ? Vers quelle définition de l'expression "maîtrise du chien" vous dirigez-vous ?

Sur quelles études et sur quelle période se fonde l'attribution de la diminution du nombre de chevreuils exclusivement aux chiens en liberté ? J'espère qu'il ne s'agit pas uniquement de constats individuels d'un garde forestier ou d'un ingénieur directeur de Bruxelles Environnement.

Quelles sont les modalités de la régulation de la population de chevreuils en forêt de Soignes, dont les experts en biodiversité indiquent également l'impact sur la flore puisque ces animaux mangent les jeunes pousses et les écorces ? Le ministre Clerfayt parlait dans la presse de pistes alternatives comme une meilleure signalétique - comprenez par là plus claire et plus visible. En effet, les marquages actuels par pictogrammes ne sont pas très clairs, pas plus que ne l'est la notion de "maîtrise du chien". Concrètement, aujourd'hui, la carte principale de la forêt de Soignes et les cartes sur les panneaux n'indiquent pas les zones où les chiens doivent être maîtrisés ni les obligations y afférentes.

Le renforcement de ces messages permettrait sans doute un meilleur respect des chemins et des prescriptions en matière de comportement. Cette amélioration va-t-elle être mise en place avant tout autre changement ?

Le ministre Clerfayt évoque encore les périodes liées à la nidification. Qu'en est-il à cet égard ? La nidification ayant lieu de mars à la mi-août, comment est-il possible de ne pas priver les promeneurs propriétaires de chiens de balades avec chien en maîtrise au cours de cette période de presque six mois pendant la belle saison ?

Plus inquiétante en matière de principe de base d'égalité est la piste de la limitation du nombre de chiens par promeneur avancée par le ministre du bien-être animal. À certaines heures de la journée, des communes ont ouvert des espaces pour chiens en liberté dans leurs parcs. Le but est d'éviter les conflits avec les autres usagers. Jouer ainsi sur les horaires permettrait d'organiser les flux. Si l'on se dote de la capacité d'enregistrer le moment d'une promenade, allez-vous recourir à ce type de solution ?

Une pétition intitulée "Conservons les zones 'chiens maîtrisés' dans la forêt de Soignes" a rassemblé à ce jour 3.895 signatures. Avez-vous reçu et écouté une délégation de signataires ? Une démarche de participation citoyenne va-t-elle être mise sur pied sur ce thème particulièrement préoccupant ?

¹³¹ **De heer Jonathan de Patoul (DéFI)** (in het Frans).- *Vele Brusselaars hebben een hond. Studies hebben ook uitgewezen dat dat talrijke voordelen heeft voor de gezondheid en het welzijn. Voor hun eigen welzijn hebben honden evenwel nood aan voldoende beweging. Honden zijn toegelaten in de meeste Brusselse groene ruimten als ze aangeliind zijn. Daarnaast zijn er ook enkele zones waar ze vrij mogen rondlopen.*

U gaf eerder te kennen dat u de losloopzones in het Zoniënwoud wilde afschaffen, onder meer omdat loslopende honden mogelijk verantwoordelijk zijn voor de afname van de reeënpopulatie. Dat oorzakelijk verband wordt echter nog onderzocht.

Het staat buiten kijf dat de fauna en de flora van het Zoniënwoud beschermd moeten worden. We moeten echter een evenwicht zoeken, zodat alle gebruikers van dat prachtige woud kunnen genieten met respect voor de andere gebruikers en voor de biodiversiteit.

¹³³ *Sinds de aanlijnplicht in de pers werd aangekondigd, heerst er verwarring. Boswachters en andere bezoekers verwachten immers dat honden nu al aangeliind moeten zijn in zones waar de honden in principe nog steeds mogen loslopen. Een betere markering zou soelaas kunnen bieden.*

Er is ook duidelijk een gebrek aan losloopzones in het Brussels Gewest.

Tijdens de vorige regeerperiode was er sprake van een studie die uiteindelijk moest leiden tot een plan voor het beheer van honden in de openbare ruimte.

Bent u daarvan op de hoogte? Waarom is daar nog niets mee gebeurd? Wordt er werkelijk nagedacht over meer ruimten voor loslopende honden in het gewest?

Enfin, en Région bruxelloise, l'on distingue une cinquantaine d'espaces de liberté, très inégaux en surface. Avez-vous une idée précise des espaces de liberté proposés aux propriétaires de chien bruxellois ? Allez-vous entreprendre des actions, en partenariat avec les communes, pour en augmenter le nombre et la surface ?

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Les Bruxellois aiment les animaux, cela ne fait pas l'ombre d'un doute : en 2021, 89.204 chiens étaient enregistrés sur DogID. Ces chiens doivent être promenés, bien entendu. À Bruxelles, la réglementation concernant les promenades est quasiment la même pour tous les espaces verts : les chiens y sont admis s'ils sont tenus en laisse. Cependant, il existe l'une ou l'autre exception : selon les communes, on peut trouver dans les parcs une ou plusieurs zones de liberté pour chiens, clôturées ou non.

Il est essentiel pour l'équilibre d'un chien de socialiser et de se dépenser. De nombreux troubles comportementaux résultent d'ailleurs d'un manque d'exercice physique. S'il faut bien entendu avoir le plus grand respect pour les personnes qui ne souhaitent pas côtoyer un chien ou tout autre animal, diverses études prouvent que la présence d'animaux de compagnie à nos côtés est source de multiples bienfaits. Il est donc primordial de se préoccuper de leurs besoins, qu'ils soient physiologiques, éthologiques ou de santé.

Lors d'une précédente question parlementaire, vous avez partagé votre souhait d'interdire les zones pour chiens maîtrisés en forêt de Soignes. Vous avez expliqué que la diminution de la présence de chevreuils pouvait être due à la présence de chiens non tenus en laisse, mais que les causes de la diminution de chevreuils en sont encore au stade d'hypothèses. Nous sommes de ce fait en attente de confirmations. Deux méthodes de recherche seraient en cours : par piège photographique et par dosage hormonal.

Si la préservation de la faune et de la flore de la forêt de Soignes, poumon vert de notre capitale, n'est pas à discuter, il semble cependant important de traiter la question avec équilibre et nuance pour que chaque usager puisse profiter de ce superbe espace vert dans le respect des lieux et de tous les autres usagers.

Depuis l'annonce faite dans la presse en février dernier, la situation semble confuse. En effet, certains témoignages font état de pressions de la part de gardes forestiers pour que les chiens soient tenus en laisse dans des zones "chiens maîtrisés". La mise en place d'une signalétique claire permettrait déjà d'améliorer la situation. Actuellement, le manque de clarté sur ce qui est autorisé dans les différentes zones entraîne également des tensions entre usagers.

Par ailleurs, le rapport de l'enquête "Donnez-nous votre voix", lancée par le ministre du bien-être animal, pointe clairement la question du manque d'espaces de liberté pour chiens en Région bruxelloise.

Sous la précédente législature, une étude relative à la problématique "chien en ville", semble avoir été élaborée et était en discussion. Celle-ci devait identifier des mesures visant à

U wilt een algemene aanlijnplicht in het Zoniënwoud invoeren. Welke alternatieven stelt u voor? Worden dierenwelzijnsorganisaties betrokken bij de gesprekken daarover? Zo niet, waarom niet?

Hoeveel bedraagt de totale oppervlakte van de losloopzones? Hoe worden die zones gemarkeerd in het Zoniënwoud en online?

Hebben de boswachters en andere medewerkers van Leefmilieu Brussel instructies gekregen over het aanlijnen van honden in het Zoniënwoud? Wat werd er ondernomen om bezoekers bewust te maken?

Wanneer zullen de resultaten bekend zijn van het onderzoek naar de reeënpopulatie?

mieux encadrer la gestion des canidés dans les espaces publics tout en développant pour eux de meilleures infrastructures d'accueil et aboutir à un "plan chien".

En avez-vous connaissance ? Pourquoi ce plan n'a-t-il pas été mis en application ou relancé ? Des réflexions sont-elles en cours pour aboutir à de véritables solutions pour les espaces pour chiens en liberté dans notre Région ?

Plus globalement, vous avez publiquement annoncé votre souhait d'interdire les chiens non tenus en laisse en forêt de Soignes. Quelles sont les alternatives en réflexion ? Les acteurs du bien-être animal sont-ils associés aux discussions ? Dans l'affirmative, lesquels ? Dans la négative, pourquoi ?

Pouvez-vous rappeler la superficie actuelle des zones espaces "chiens maîtrisés" ? Comment ces zones sont-elles référencées en forêt de Soignes et sur internet ? Quels types de pictogrammes sont-ils utilisés ? Y en a-t-il à chaque chemin entrant ou sortant d'une zone "espace chien maîtrisé" ?

Des directives ont-elles été données aux gardes forestiers et autres agents de Bruxelles Environnement au sujet de la tenue des chiens en forêt de Soignes ? Y a-t-il des initiatives visant à sensibiliser les usagers de la forêt au respect de celle-ci et des autres usagers ?

Quand les résultats des recherches par piège photographique et par dosage hormonal au sein de la population de chevreuils seront-ils disponibles ? Ces techniques ont-elles déjà fait leurs preuves ailleurs ? Sur quelles zones ces techniques vont-elles être déployées ?

M. Alain Maron, ministre.- Le plan de gestion de la forêt de Soignes adopté par le gouvernement bruxellois en 2019 vise un équilibre entre les différentes fonctions que remplit la forêt de Soignes pour Bruxelles, les trois principales étant la conservation de la nature, la protection du patrimoine et l'accueil du public. L'élargissement des zones de protection figure en effet dans le plan de gestion approuvé par le gouvernement en 2019. Il faudra, dans un premier temps, que le Code forestier révisé soit approuvé par le gouvernement et ensuite soumis au parlement.

Pour tenir compte des besoins des chiens, je compte également inscrire le concept de zone de liberté pour chiens dans le cadre de la révision du Code forestier. Les chiens pourraient s'y dépenser en toute liberté sous le contrôle et la vigilance de leur propriétaire. Ce texte devrait, selon l'avancée des travaux, être approuvé avant la fin de la législature.

Concernant la réunion de la Plateforme de la forêt de Soignes organisée début février, mon cabinet y était présent en tant qu'observateur et m'en a bien entendu relayé les principales conclusions. Nous avons aussi pris connaissance de la pétition et avons répondu aux pétitionnaires. Nous avons par ailleurs reçu les représentants d'une association plaidant en faveur de la liberté pour les chiens.

¹³⁵ **De heer Alain Maron, minister** (in het Frans).- *Het beheersplan van het Zoniënwoud dat de regering in 2019 goedkeurde, voorziet inderdaad in de uitbreiding van de beschermde zones.*

Nu moet de regering eerst nog het herziene Boswetboek goedkeuren, dat vervolgens aan het parlement zal worden voorgelegd, hopelijk nog voor het einde van de regeerperiode. In die herziene versie zal ik ook zones laten opnemen waar honden kunnen loslopen onder het toezicht van hun baasje.

Mijn kabinet heeft de vergadering van Platform Zoniënwoud in februari bijgewoond. We hebben ook geantwoord op de petitie en een vereniging ontmoet die pleit voor losloopzones.

Niemand heeft beweerd dat de afname van de reeënpopulatie uitsluitend te wijten is aan honden. Er zijn ook andere oorzaken, onder meer het feit dat mensen steeds vaker de paden verlaten.

137 *De boswachters in de drie gewesten stellen wel allemaal vast dat de fauna in het Zoniënwoud wel degelijk meer gehinderd wordt door honden.*

Voorts is het inderdaad de bedoeling om de regelgeving van de drie gewesten op elkaar af te stemmen, zoals de bevoegde ministers van de drie gewesten al in 2008 beslisten bij de goedkeuring van de Structuurvisie voor het Zoniënwoud. Daarom maken Leefmilieu Brussel en mijn kabinet werk van de aanpassing van het Boswetboek.

Om de druk op de biodiversiteit te verminderen moet de aansluiting geharmoniseerd worden. Voordat dat effectief gebeurt, moeten er duidelijk afgebakende losloopzones ingericht worden in het woud of dicht bij de toegangspoorten.

Leefmilieu Brussel coördineert een werkgroep die zich daarover buigt en daarbij streeft naar een evenwicht tussen de ecologische functies van het woud, het welzijn van de honden en dat van de wilde dieren die in het Zoniënwoud leven. Die werkgroep zal verschillende mogelijkheden bestuderen, waaronder de invoering van tijdenstijlen.

Er is inderdaad te weinig ruimte voor honden in het gewest, vooral ook omdat hun aantal almaar toeneemt. Idealiter zouden we een netwerk van hondenzones per wijk moeten inrichten, die bovendien evenwichtig verdeeld zijn over het gewest, maar dat is niet evident.

139 *Openbare parken zijn sowieso al overbelast door de waaier aan ontspanningsactiviteiten en evenementen die er plaatshebben. Daarom moet de oplossing niet alleen van het gewest komen en moeten ook de gemeenten bijdragen.*

Misschien moeten losloopgebieden voor honden beschouwd worden als noodzakelijke gemeenschapsvoorzieningen, aangezien het zoveel personen aangaat.

Je tiens à préciser qu'il n'a jamais été dit que le chien était le seul facteur à l'origine de la réduction de la population de chevreuils. D'autres facteurs sont en cause, tels que le fait que le public quitte les chemins, ou tout simplement l'accroissement de la pression récréative sur les autres fonctions de la forêt de Soignes.

Néanmoins, l'augmentation de la pression sur la faune due aux chiens est un constat général des services forestiers des trois Régions en forêt de Soignes, comme expliqué lors de la commission du 23 février dernier.

Comme évoqué lors de cette précédente commission, je rappelle que l'intention est bien d'harmoniser la législation entre les trois Régions, tel que cela est prévu dans le schéma de structure de la forêt de Soignes approuvé par les trois ministres régionaux en novembre 2008 déjà. À cette fin, Bruxelles Environnement et mon cabinet travaillent activement à la révision du Code forestier.

J'en viens à l'harmonisation de la tenue des chiens en laisse, qui semble essentielle pour diminuer la pression sur la biodiversité, et notamment sur la population de chevreuils. Il est indispensable que des zones de liberté pour chiens, clairement délimitées et répondant aux besoins de défoulement des petits et grands chiens soient prévues dans ou à proximité des portes d'accueil de la forêt de Soignes avant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures d'harmonisation. Nous serons attentifs à cette question.

Un groupe de travail coordonné par Bruxelles Environnement a d'ailleurs été mis sur pied pour y réfléchir avec, entre autres, des experts du bien-être animal et de la forêt. Son objectif est de garantir au maximum l'équilibre, en forêt de Soignes, entre les fonctions environnementales, d'une part, et récréatives, sociales et de bien-être animal, d'autre part. Concernant ce dernier, il s'agit de tous les animaux et pas seulement des chiens. En effet, d'autres animaux sont présents en forêt de Soignes - il y en a même dont c'est l'habitat naturel.

La piste des horaires alternatifs sera bien entendu étudiée dans le cadre de ce groupe de travail. Il est ainsi prématuré de répondre à ces questions.

Certes, au regard de l'augmentation du nombre de chiens, un manque d'espaces dédiés à ceux-ci en Région bruxelloise est à déplorer. L'objectif, selon moi, est de développer un maillage d'espaces pour chiens à l'échelle du quartier, équitablement répartis sur l'ensemble de la Région. Ce n'est évidemment pas une tâche facile.

Bien qu'il soit essentiel de préserver les sites de haute valeur biologique comme la forêt de Soignes, les parcs publics sont le plus souvent déjà saturés par la diversité des activités qui s'y déroulent : promenades, pratique du sport, activités de convivialité, de jeu, de détente, etc. Il semble donc important que la Région n'œuvre pas seule à apporter une solution au manque d'espaces de liberté pour chiens. Il est essentiel que les communes s'impliquent également, sur leur territoire communal, à contribuer à la solution, comme l'a fait la commune d'Ixelles en

Voor meer algemene vragen over honden in de stad richt u zich het best tot minister Clerfayt.

In het kader van de Structuurvisie voor het Zoniënwood werd een specifiek en gemeenschappelijk pictogram ontworpen voor het hele woud om aan te duiden voor wie het pad bestemd is. Die informatie wordt niet op elk kruispunt herhaald, want het gaat nog steeds om wilde natuur en het is niet de bedoeling dat die verwordt tot een pictogrammenwoud.

¹⁴¹ *Van het Brusselse deel van het Zoniënwood is ongeveer 50% beschermd gebied. Er is dus nog steeds 800 hectare waar honden toegelaten zijn. Die gebieden zijn duidelijk zichtbaar op de kaarten op de website van Leefmilieu Brussel en de Stichting Zoniënwood.*

De verplichting om honden onder controle te hebben is inderdaad nogal vaag en juridisch moeilijk hard te maken. Dat zal verhelderd worden in het nieuwe Boswetboek. In feite komt het erop neer dat een hond naar zijn baasje gaat, wanneer die hem roept, ook als de hond misschien geneigd is om achter wilde dieren aan te rennen, want dat gebeurt in de praktijk maar al te vaak.

Om wilde diersoorten te beschermen tegen de toenemende recreatieve druk, maken boswachters bezoekers bewust van de regelgeving ter bescherming van de fauna en de flora.

In maart organiseerde de Stichting Zoniënwood nog een bewustmakingsdag over de manier waarop mensen zich het best gedragen in het bos. De regels staan ook op de website van de stichting. Bij niet-naleving daarvan wordt er eerst een mondelinge en vervolgens een schriftelijke waarschuwing gegeven. In laatste instantie wordt een proces-verbaal opgemaakt en dat kan leiden tot een boete.

créant le bois des Commères qui est dédié aux chiens. Bruxelles Environnement ne peut répondre seul à la demande avec ses parcs, qui sont eux-mêmes sous forte tension. Les équilibres à trouver entre les fonctions de ces parcs sont parfois mis en danger.

Les zones de liberté pour chiens devraient peut-être être considérées comme des équipements nécessaires au développement de la Région, au même titre que d'autres types d'équipements collectifs. Cette question concerne effectivement beaucoup de monde : il y a beaucoup de chiens et donc de nombreux propriétaires de chiens. Et, bien entendu, les animaux domestiques contribuent au bien-être de leur propriétaire.

Concernant les questions plus générales au sujet du chien en ville, je vous invite à vous adresser au ministre Clerfayt.

Concernant la signalétique, un pictogramme spécifique a été créé pour la charte de communication forêt de Soignes, dans le cadre du schéma de structure de celle-ci. Ces pictogrammes sont apposés sur l'ensemble du massif commun aux trois Régions. Une information a été placée sur tous les chemins pour préciser leur usage : tenue des chiens en laisse, cyclistes et cavaliers. Ces informations ne sont pas rappelées à chaque carrefour pour ne pas transformer la forêt en une forêt de panneaux. Une certaine sobriété a été adoptée pour préserver le côté sauvage des lieux.

Par ailleurs, il n'est pas rare que, lorsqu'un propriétaire de chien promène ce dernier sans laisse dans une zone où il doit l'être, il se dépêche d'attacher son animal à la vue d'un garde ou d'un surveillant forestier.

En Région bruxelloise, environ 50 % de la surface de la forêt de Soignes est préservée (réserves naturelles, zone Unesco), ce qui laisse environ 800 hectares accessibles aux chiens, sans règles spécifiques, contre seulement quelques hectares en Flandre et en Wallonie. Ces zones sont clairement visibles sur des cartes consultables sur les sites internet de Bruxelles Environnement et de la Fondation forêt de Soignes.

La notion de maîtrise du chien est, il est vrai, quelque peu floue et difficile à définir juridiquement. Elle sera étudiée dans le cadre de la révision du Code forestier. Cela étant, intuitivement, tout un chacun peut savoir ce que signifie de maîtriser son chien. C'est, par exemple, faire en sorte qu'il revienne quand on l'appelle, même s'il est tenté de courir après un gibier. C'est tellement élémentaire que cela peut prêter à sourire, mais c'est la réalité : les chiens échappent au contrôle de leur maître et portent atteinte aux autres espèces de la forêt.

À l'heure actuelle, afin de protéger les espèces sauvages face à la pression récréative croissante, Bruxelles Environnement agit principalement par le biais des gardes et surveillants forestiers sur le terrain. Ceux-ci informent et sensibilisent le public pour l'amener à respecter les législations visant à protéger la forêt et ses habitants naturels (ordonnance de circulation dans les bois et forêts de 1995 et ordonnance nature de 2012) et à adopter les

¹⁴³ *De boswachters hebben niet de instructie gekregen om aanlijnen te verplichten in zones waar honden in principe vrij mogen rondlopen. In gevoelige periodes, bijvoorbeeld wanneer vogels hun nesten bouwen, maken ze mensen er wel van bewust dat hun honden de wilde dieren mogelijk storen.*

Het onderzoek met cameravallen start aan het einde van het voorjaar in het kader van de masterproef van een bio-ingenieur. Van het onderzoek met hormonendosering moeten de gewesten nog de methodologie en de financiering bespreken.

De harmonisering van de regelgeving zal meer duidelijkheid scheppen en het werk van de boswachters vergemakkelijken.

¹⁴⁵ **Mevrouw Isabelle Emmery (PS)** *(in het Frans).*- *De maatschappij evolueert en huisdieren spelen daarin een steeds grotere rol. We moeten daar rekening mee houden in de manier waarop we de groene ruimten beheren.*

Uw suggestie betreffende een netwerk van hondenzones verdient nadere overweging. U zegt dat ook de gemeenten een inspanning moeten leveren. Het gewest zou een lijst kunnen opstellen van goede praktijken en mogelijke initiatieven.

Ik kijk er alvast naar uit dat het gewest over voldoende en evenwichtig verspreide losloopzones beschikt.

comportements ad hoc pour une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers et pour la protection de la biodiversité.

La dernière journée de sensibilisation rappelant les comportements adéquats en forêt a été organisée en mars par la Fondation forêt de Soignes, dans le cadre de la Journée internationale des forêts. Ces comportements sont repris sur le site internet de la fondation. En cas de non-respect des réglementations, des avertissements - d'abord verbaux puis écrits - sont adressés et, en dernier recours, un procès-verbal est dressé et peut donner lieu à une amende.

Aucune directive particulière n'a été donnée aux gardes forestiers pour que les chiens soient tenus en laisse dans les zones "chiens maîtrisés". Néanmoins, en période de nidification des oiseaux et de mise bas des chevreuils, les gardes et surveillants forestiers sensibilisent le public aux risques de perturbation et de dérangement pouvant résulter du comportement des chiens.

L'étude par piège photographique débutera à la fin du printemps dans le cadre d'un travail de fin d'études d'un bio-ingénieur de Gembloux. L'étude sur le dosage hormonal doit encore faire l'objet de discussions entre les trois Régions pour ce qui concerne la méthodologie et le financement. Ces propositions d'études émanent des scientifiques qui encadrent le suivi de la population de chevreuils et qui tentent d'expliquer leur déclin en forêt de Soignes. Celui-ci est probablement multifactoriel, raison pour laquelle il est important de l'analyser.

Ma conviction est qu'une harmonisation de la réglementation sur l'ensemble de la forêt de Soignes permettrait davantage de clarté pour le public et faciliterait sensiblement le travail des trois services forestiers. Nous continuerons dès lors à avancer dans cette direction.

Mme Isabelle Emmery (PS).- M. le ministre, je vous remercie pour vos réponses bien étayées sur le sujet. Je pense que le confinement a mis en évidence les liens existant entre un maître et son animal, le bien-être et la santé mentale. Il s'agit d'une évolution de notre société, qui était déjà amorcée et qui s'est accentuée, et dont nous devons tenir compte dans nos politiques futures liées aux espaces verts et aux espaces de liberté pour tous.

Votre concept de maillage d'espaces pour chiens équitablement répartis à l'échelle du quartier doit être approfondi. Les cartographies indiquent clairement qu'à part la forêt de Soignes, il existe très peu d'espaces de liberté dans notre Région. Selon vous, la Région ne doit pas être la seule à apporter une solution, les communes aussi doivent se joindre à la démarche. Peut-être pourriez-vous mettre en place, au niveau régional, un code de bonnes pratiques relatif aux initiatives possibles pour améliorer la situation.

J'entends que le travail est en cours sur les horaires alternatifs. Vous n'en avez pas dit davantage puisque la réflexion doit se poursuivre. Je serais en tout cas plus qu'heureuse que notre Région dispose d'espaces équitablement répartis.

147 **Mevrouw Clémentine Barzin (MR)** (in het Frans).- *Ik hoop dat de werkgroep niet alleen bestaat uit deskundigen van Leefmilieu Brussel en dat burgers en verenigingen er ook in vertegenwoordigd zijn. De kwestie raakt immers een gevoelige snaar bij vele Brusselaars.*

Voorts hebben Brusselaars sowieso minder mogelijkheden in het groen om hun hond uit te laten dan Vlamingen en Walen. Een harmonisering alleen volstaat dan ook niet als argument om vrijheden te beperken.

Volgens welk tijdschema wilt u dat netwerk van losloopzones invoeren? Hoeveel oppervlakte wilt u compenseren?

Ik ben ook benieuwd naar de manier waarop de tijdenvensters ingezet zullen worden.

U hebt ook geen standpunt ingenomen over mogelijke maatregelen, zoals restricties tijdens de periodes waarin vogels hun nesten bouwen en het beperken van het aantal honden per wandelaar.

149 *Ten slotte heeft het Zoniënwoud inderdaad verschillende functies, maar wij vrezen dat de recreatieve en sociale functie het onderspit delft.*

Wij hopen dat u het Boswetboek op een verstandige manier zult herzien.

151 **De heer Jonathan de Patoul (DéFI)** (in het Frans).- *Het komt er inderdaad op aan een evenwicht te vinden. U wilt de algemene aansluitplicht in het Zoniënwoud compenseren met losloopzones, maar is daar wel ruimte voor?*

U maakt gewag van netwerken, maar wat hebt u precies al ondernomen in die zin? Die moeten immers gerealiseerd zijn voordat de nieuwe regels in het Zoniënwoud van kracht worden.

Hebt u regelmatig contact met de gemeenten over losloopzones? Ik heb van meerdere gemeenten vernomen dat ze moeilijkheden ondervinden om zulke nieuwe ruimten aan te leggen.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Le groupe de travail que vous annoncez comptera-t-il des représentants des associations, des citoyens et des pétitionnaires ? L'objectif est en effet de progresser sur cette question de la manière la plus inclusive possible, et pas seulement avec des experts et des représentants de votre administration. Vu l'augmentation du nombre de chiens, vous comprendrez que ce dossier suscite beaucoup d'émotion parmi les Bruxellois.

Vous annoncez une harmonisation de la réglementation avec les deux autres Régions. Je rappelle cependant que la situation des propriétaires de chiens bruxellois n'est pas la même que celle des Flamands et des Wallons. Les premiers disposent en effet de moins de jardins et espaces de promenade. Une norme se doit d'être adaptée au public visé. L'harmonisation de la réglementation ne peut à elle seule justifier une restriction des libertés. Il est donc essentiel de tenir compte des spécificités bruxelloises.

S'agissant du projet de maillage des espaces de liberté pour chiens, quel en est le calendrier et quelles surfaces de compensation sont-elles prévues ?

Je salue l'idée d'instaurer des horaires alternatifs. Nous serons attentifs aux consultations organisées pour la mise en œuvre de ce dispositif.

En revanche, je n'ai rien entendu sur la protection en période de nidification, ni sur la limitation du nombre de chiens par promeneur. La presse relaie une série d'informations à ce sujet, et il incombe au gouvernement de prendre position et de clarifier la situation.

J'évoque, pour conclure, le début de votre réponse, relatif au souci d'équilibre entre les différentes fonctions de la forêt de Soignes. Elle remplit effectivement plusieurs fonctions diverses auxquelles il faut satisfaire, de manière durable. Parmi celles-ci figure la fonction récréative et sociale, or nous redoutons un déséquilibre aux dépens de cette dernière.

Nous vous invitons à vous pencher sur cette préoccupation et à y répondre de la manière la plus intelligente possible lors de la révision du Code forestier.

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Cette question doit vraiment être considérée de manière équilibrée et nuancée, afin que chaque usager puisse profiter de ce bel espace vert. Je constate un risque de restriction drastique des zones pour chiens en liberté. Puisque la pression récréative est déjà forte alors que les chiens peuvent se promener en liberté dans une large portion de la forêt, ces aménagements feront-ils l'objet d'une réflexion globale ? Des mesures ont-elles déjà été prises ?

Vous évoquez un maillage, une idée qu'unanimement nous trouvons très intéressante. Qu'avez-vous déjà entrepris pour le réaliser ? On peut difficilement imaginer que demain, de

Voorts kan een harmonisering meer duidelijkheid scheppen, maar in het beheersplan van het Zoniënwoud staat dat daarbij toch rekening gehouden moet worden met de sociaaleconomische eigenschappen van elk gewest.

Met welke deskundigen inzake dierenwelzijn staat u in contact?

¹⁵³ **De heer Alain Maron, minister (in het Frans).**- *De algemene aanlijnplicht komt er niet voordat het Boswetboek is gewijzigd en dat zal allicht tegen het eind van de regeerperiode gebeuren. Tegelijk worden de losloopzones aangelegd.*

Het Zoniënwoud kan ook niet gelijkgesteld worden met een gewone groene ruimte. Het gaat om een woud waar wilde dieren leven. Dierenwelzijn beperkt zich niet tot huisdieren.

We kunnen ook niet passief toekijken hoe de reënpopulatie en de biodiversiteit afkalven. We moeten de ware oorzaak daarvan achterhalen.

¹⁵⁵ *We proberen zo evenwichtig mogelijk te werk te gaan. In de werkgroep die oplossingen moet aanreiken, zitten ook vertegenwoordigers van dierenwelzijnsorganisaties, met inbegrip van organisaties die zich inzetten voor huisdieren.*

De regels zullen worden geharmoniseerd, maar in Brussel zullen de losloopzones duidelijk afgebakend zijn. De locatie en de omvang daarvan moeten nog bepaald worden.

nouvelles règles entrent en vigueur sans que des mesures aient été prises pour l'ensemble du territoire bruxellois.

Je suis d'accord avec vous sur le rôle important des communes. Avez-vous des contacts réguliers sur cette question ? Plusieurs d'entre elles me rapportent des problèmes pour créer de nouveaux espaces. Je conçois qu'avec urban.brussels et Bruxelles Environnement, rien n'est simple. Quelles réflexions et discussions sont-elles cependant en cours avec les communes ?

Enfin, selon vous, une harmonisation de la réglementation sur l'ensemble de la forêt de Soignes permettrait plus de clarté pour le public et faciliterait grandement le travail des trois services forestiers. Rappelons quand même que le plan de gestion de la forêt de Soignes indique que l'harmonisation des législations sera "recherchée autant que possible, mais devra néanmoins respecter les particularités socioéconomiques propres à chaque Région".

Vous avez également confirmé être en contact, dans le cadre de vos réflexions, avec des experts du bien-être animal. Qui sont-ils ?

M. Alain Maron, ministre.- Pour revenir au calendrier, l'harmonisation ne se fera pas avant la modification du Code forestier, c'est-à-dire à la fin de cette législature. Elle coïncidera avec la mise en place de zones de liberté. Nous ne pouvons imposer aux maîtres de tenir leur chien en laisse sur tout le territoire de la forêt de Soignes sans avoir défini des zones de liberté. Un vote aura lieu au parlement pour la modification du Code forestier et des arrêtés d'exécution devront encore être adoptés.

Je vous invite à être vigilants et à ne pas considérer la forêt de Soignes comme un simple espace vert : il s'agit d'une forêt, d'une zone d'habitat naturel avec une biodiversité, y compris animale, importante. On a souvent tendance à restreindre la question du bien-être animal aux animaux domestiques - comme le confirment les questions de ce jour -, mais le règne animal est bien plus vaste. Prenons donc en considération la biodiversité générale et le bien-être, en l'occurrence, des habitants de la forêt. Cet espace est leur habitat naturel.

Il est temps par ailleurs de chercher la véritable cause de la diminution du nombre de chevreuils sur le territoire des trois Régions. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés face à l'effondrement de la biodiversité, notamment pour des animaux de cette taille !

Nous avancerons de la manière la plus équilibrée possible. Des représentants d'associations actives dans le bien-être animal, en ce compris celles qui se préoccupent essentiellement des animaux domestiques, figurent parmi les groupes de travail chargés de trouver les solutions et les meilleurs aménagements possibles.

Nous nous dirigeons donc bien vers une harmonisation généralisée, mais avec des zones, sur le territoire bruxellois, au sein desquelles la liberté des chiens sera clairement délimitée.

- De incidenten zijn gesloten.

Des discussions sont en cours quant à leur emplacement, leur taille, etc. Il convient en effet d'évaluer raisonnablement les espaces nécessaires.

- Les incidents sont clos.

159 **MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JONATHAN DE PATOUL**

QUESTION ORALE DE M. JONATHAN DE PATOUL

159 **aan de heer Alain Maron, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Klimaattransitie, Leefmilieu, Energie en Participatieve Democratie,**

à M. Alain Maron, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la transition climatique, de l'environnement, de l'énergie et de la démocratie participative,

159 **betreffende "de voortgang van de sociale tegemoetkoming voor water".**

concernant "l'état d'avancement de l'intervention sociale pour l'eau".

161 **De heer Jonathan de Patoul (DéFI) (in het Frans).- Eind 2021 keurde het parlement een aanpassing van de Waterordonnantie goed om er sociale maatregelen in op te nemen, zoals het verbod om water af te sluiten, de invoering van redelijke betalingsplannen voor gezinnen in financiële moeilijkheden en een sociale tegemoetkoming in de waterrekening voor mensen die recht hebben op een verhoogde tegemoetkoming.**

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Fin 2021, la commission de l'environnement et de l'énergie a adopté une ordonnance relative à la politique de l'eau et à la fourniture d'eau alimentaire distribuée par réseau en Région bruxelloise, en vue d'y insérer des mesures sociales. Cette ordonnance prévoit notamment l'interdiction des coupures d'eau domestiques à partir du 1er janvier 2022, la mise en place de plans de paiement raisonnables pour les ménages en difficulté financière ou encore une intervention sociale dans la facture d'eau pour les personnes bénéficiant de l'intervention majorée, soit 28 % de la population bruxelloise.

Naar verluidt zou de regering de uitvoeringsbesluiten in eerste lezing hebben goedgekeurd op 9 december 2021. Ze kunnen dus nog niet worden toegepast, terwijl de ordonnantie op 1 januari 2022 in werking had moeten treden. Heel wat maatregelen zullen terugwerkende kracht hebben, maar door de vertraging zullen de gezinnen de tegemoetkoming pas veel later ontvangen.

Il s'agit de mesures bienvenues, destinées à protéger la population bruxelloise particulièrement frappée par les hausses de prix d'à peu près tous les biens et services. C'est pourquoi mon groupe a soutenu cette ordonnance.

Wat verklaart de trage goedkeuring van de uitvoeringsbesluiten? Moest u meer organisaties of instellingen raadplegen dan gewoonlijk?

Toutefois, je souhaiterais aujourd'hui vous interpellier sur la mise en œuvre de ce qui a été décidé dans l'ordonnance. En effet, il nous revient que les arrêtés d'exécution de celle-ci ont été adoptés en première lecture par le gouvernement le 9 décembre 2021. Ces arrêtés sont donc encore loin de pouvoir être appliqués. Pourtant, les dispositions de l'ordonnance étaient censées entrer en vigueur le 1er janvier 2022.

Hebt u contact opgenomen met Vivaqua? Wanneer zal de sociale tegemoetkoming in werking treden? Wat gebeurt er in de tussentijd?

S'il est bien ici question de rétroactivité d'une série de mesures, vous conviendrez que beaucoup de ménages ne bénéficieront de l'intervention sociale que fort tard. Et pour cause, Vivaqua ne pourrait l'appliquer qu'à partir de l'automne 2022, compte tenu du retard qu'ont pris les arrêtés et des procédures administratives à mettre en place.

Comment expliquez-vous que les arrêtés d'exécution aient pris autant de retard ? Était-ce prévisible ? Devez-vous consulter plus d'acteurs ou d'institutions que d'habitude ?

Avez-vous eu des contacts avec Vivaqua concernant la mise en œuvre de l'intervention sociale ? Sur quel calendrier tablez-vous pour que cette dernière soit opérationnelle ?